

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5713>



# Stage "TZR" du 21.03.19

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Formation syndicale -



Publication date: vendredi 1er février 2019

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Le stage ouvert à tous les TZR dans nos locaux dijonnais 6, allée cardinal de Givry 21000 Dijon à partir de 9h30.**

## Programme :

### **Matinée :**

- TZR : une fonction unique pour des affectations très diversifiées
- rappel des droits et des devoirs des TZR, les points de difficultés pour lesquels il faut être renseigné
- les dates et moments clés pour l'année d'un TZR
- les ISSR et les frais de déplacement

### **Après-midi :**

- la "problématique" TZR : un prof comme les autres ?
- stratégies et spécificités TZR
- PPCR et rendez vous de carrière
- évolutions du barème et mutations intra académiques.

Si vous souhaitez participer au stage :

1. Merci de compléter le [formulaire en ligne](#) pour nous confirmer votre présence ou écrivez-nous par retour de mail à [s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu) en nous précisant vos noms prénoms et discipline, ainsi que les questions éventuelles que vous souhaitez aborder ou encore renvoyez par courrier le coupon d'inscription ci-dessous.

2. Complétez le modèle ci-dessous de lettre de demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale, et déposez la lettre au secrétariat d'un de vos établissements d'exercice ou envoyez la directement à la DIRH du rectorat de Dijon, au moins un mois avant la date du stage, c'est à dire avant le 21 février 2018. Vous avez droit à ces journées de formation syndicale, il ne peut en aucun cas vous être imposé de rattraper vos heures.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Modèle de demande d'autorisation d'absence (pdf) et coupon d'inscription**

Le repas de midi peut être pris en charge pour les syndiqués à hauteur de 5 euros s'il est pris à l'extérieur. Il est également possible qu'un buffet soit prévu en fonction du nombre de participants. Les frais de déplacement sont pris en charge uniquement pour nos syndiqués. Vous pouvez vous syndiquer si ce n'est pas encore fait en ligne, (<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5587>), ou le jour du stage.

Pour toute question, appelez le SNES-FSU au 03 80 73 32 70.